

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023
DELIBERATION N° 1

OBJET : CONTRIBUTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX IMPAYES D'ENERGIE (FAIME).

L'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le vingt-trois septembre,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur THORY.

Membres présents :

M. THORY
M. GALLIMIDI (à partir de 19h10)
Mme DAUBELCOUR
Mme BERRA
M. TAYBI
Mme CHENET
M. ESKENAZI (à partir de 19h15)
Mme BOISMARTEL
Mme LEFORT
M. LONGCHAMBON
M. STIERNON

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH (procuration à Mme DAUBELCOUR)
Mme DARROUX (procuration à Mme BERRA)
M. BERNEX (procuration à M. THORY)
M. BOILLEY
Mme FAURE

Absent :

M. VLAD

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 1

OBJET : CONTRIBUTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX IMPAYES D'ENERGIE (FAIME).

Vu le Code de l'Action sociale et des familles,

Vu la demande de participation au Fonds de Solidarité Logement, fonds dédié à l'apurement des dettes d'énergie, présentée par la Direction de la Vie Sociale du Conseil Départemental du Val d'Oise,

Vu la note de présentation et sur rapport de Madame LORQUIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **FIXE** à 1 000 € (mille euros) sa participation au Fonds Solidarité Logement au titre du dispositif d'Aide aux Impayés d'Energie pour l'année 2023.
- **S'ENGAGE** à verser le montant de sa participation au Département du Val d'Oise.
- **IMPUTE** la dépense sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale - nature 6518 intitulé "Autres" 020/siège.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La secrétaire de séance,
Véronique LORQUIN.



Le Président,
Maxime THORY.

Transmis en S/Prefecture de sarcelles le : 21 SEP. 2023

Publié(e) le : 22 SEP. 2023

Certifié(e) exécutoire par le Président

Montmorency le : 22 SEP. 2023

Pour le Président et par délégation

La directrice de CCAS

